

# Compte rendu de la séance du conseil municipal

## Du 30 MAI 2022

En l'an 2022, le 30 Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, se réunit en séance ordinaire, sous la présidence de Patrick Rames, Maire.

Date de la convocation : 23 Mai 2022.

Présents : Mesdames et Messieurs Eddy David, Bernard Faure, Catherine Fouinat, Claudine Landes, Gérard Lohezic, Claude Pégourié, Jean Michel Périé, Patrick Rames.

Absents excusés : Monique Delfour (pouvoir à Claude Pégourié), Thibaut Lafon

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint conformément à l'article L.215. 15 du code général des collectivités territoriales.

### Rappel de l'ordre du jour

- 1. Publicité des actes de la commune**
- 2. Dissolution de la régie camping : délibération**
- 3. Appel à don : validation du courrier**
- 4. Présentation pré-projet journal communal**
- 5. Activités / festivités de l'été**
- 6. Questions diverses**

#### **1. Publicité des actes de la commune**

Pour être exécutoires, certains actes doivent être portés à la connaissance du public. Jusqu'à présent, ces documents étaient imprimés puis placés sur le tableau d'information de la mairie.

À partir du mois de juillet, il nous est proposé de passer à la version numérique qui serait mise en lien sur le site de la commune. Cependant, le conseil municipal a la possibilité de décider de continuer comme précédemment. S'il ne se prononce pas, ce sera la version numérique qui s'imposera.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal décident à la fois d'opter pour la version numérique et de continuer à imprimer les documents et à les afficher afin qu'ils soient portés à la connaissance du plus grand nombre.

#### **2. Dissolution de la régie camping : délibération**

Lorsque le camping était municipal, la commune était amenée à encaisser certaines sommes d'argent. Pour ce faire, il y avait une régie qui n'a pas été dissoute jusqu'à présent.

Il est proposé au conseil municipal la dissolution de cette dernière. C'est à l'unanimité que la décision est prise.

#### **3. Appel à don : validation du courrier**

Un document qui constituait une ébauche d'appel aux dons avait été communiqué aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent le lire et se prononcer sur son contenu.

Les conseillers municipaux décident de valider le document.

Toutefois, il conviendra de préciser que l'argent versé par les participants ne sera utilisé QUE pour la restauration d'une ou des deux croix et non pas à d'autres fins.

Le secrétariat devra également vérifier si ce geste peut bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de Don aux Œuvres.

#### **4. Présentation pré-projet journal communal**

Les conseillers municipaux sont invités à formuler leurs remarques et pistes d'évolution sur une version du bulletin municipal à paraître au mois de juillet.

En première page, il est décidé de rajouter des photos des jeunes en train de voter afin d'expliquer la mobilisation des habitants lors des consultations électorales (il était prévu au départ un article sur l'exemple donné par les personnes les plus âgées de la commune uniquement)

Un article concernant la purge des falaises sera également rajouté au document initial.

La version définitive sera présentée lors du prochain conseil municipal.

#### **5. Activités / festivités de l'été**

- Cinétoile et Astromobile le 15 Juillet à la Serre - Film d'Albert Dupontel « Adieu les cons »

- Les 16 et 17 juillet Fête Votive - Aubades, Repas, Vide Grenier, Bal

- Les 20 Juillet et 17 Août Journées Eurêka - Conférences, Chasse au trésor, Concert

- Les 28 Juillet et 11 Août - Atelier Murets en pierre sèche de 9h30 à 12h30

-Le 10 Août à 18h Salle Gaston Malique - Conférence « Claude de Biron » dame de Saint Sulpice

-Le 20 Août à 20h30 - Eglise - Concert « Temple Ensemble »

A ces festivités sera ajoutée une exposition réalisée par le Docteur Fanielle concernant l'Hébrardie. Eddy David et

Bernard Faure aideront ce dernier à la réalisation des panneaux d'affichage et à leur mise en place.

## 6. Questions diverses

- Tour de garde des élections

8h00 / 10h30 : Monique Delfour, Bernard Faure, Claudine Landes

10h30 / 13h : Eddy David, Jean Michel Périé, Patrick Rames

13h / 15h30 : Catherine Fouinat, Gérard Lohezic

15h30 / 18h : Thibaut Lafon, Claude Pégourié

- Voirie

Purge de la falaise : la société Ozone, gérée par le Grand Figeac et disponible immédiatement, a procédé aux travaux. Le montant de l'opération est de 5000 €.

Les élus ont ensuite évacué les branches et les pierres dans un souci d'économie pour la commune.

A cette occasion, le chemin communal situé derrière chez M. et Mme Danloup a été nettoyé.

Suite à la purge de la falaise des panneaux vont être installés Rue Barry du Four. Ils indiqueront qu'il peut y avoir des chutes de pierres. Ceci est obligatoire dans le but de la protection juridique du Maire.

Au niveau de la Rue de la Pierre du Gel doit être rajouté une indication « sauf service public » dans le but de la protection juridique de la factrice, la rue étant dotée d'un sens interdit.

L'alarme crue protégeant le camping a été livrée. Ce dispositif, obligatoire depuis plusieurs années, n'avait pas été installé. Pour l'instant, l'électricien n'a pas répondu aux appels téléphoniques. Il est précisé qu'un abonnement téléphonique sera nécessaire (environ 5 € par mois) afin que des SMS soient envoyés à certains élus en cas de crue.

- Il est ensuite procédé à la lecture du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) concernant le SPANC du Grand-Figeac telle que demandée lors du dernier conseil communautaire.

Il y est notamment indiqué qu'en 2021, 92 communes adhéraient au service ce qui représentait 12 926 installations gérées en régie. Le SPANC a effectué un total de 1 119 contrôles.

Les recettes de ces contrôles ont rapporté 111 040 €. Aucune subvention de l'Agence de l'Eau n'a été possible.

Le résultat de clôture pour l'année 2021 est de 71 256,83 euros grâce notamment à une subvention d'équilibre du budget principal de 102 401 € versée par le Grand-Figeac. C'est la dernière année où il est possible pour le SPANC d'avoir recours à une subvention d'équilibre versée par la communauté de communes. Ceci explique l'augmentation des tarifs des contrôles et nouvelles installations qui seront désormais pratiqués par le SPANC qui devra arriver à un équilibre financier.

- Suite à la visite de Vincent Labarthe accompagné de Cindy Schultz, directrice générale des services, durant laquelle il avait été fait mention des sommes dues par la commune au Grand Figeac pour un montant de 37 000 €, un rendez-vous a eu lieu avec le Trésorier et Madame Baronio chargée des finances à la communauté de communes le 25 Mai. La somme due comprend notamment deux annuités SIVOM pour un montant de 5 000 € chacune, 20 000 € concernant le Cœur de village, 3 000 € restant de la Carte communale.

Le Maire a demandé la possibilité de rembourser les emprunts SIVOM et la facture concernant la purge des falaises sur l'enveloppe voirie transférée auprès du Grand Figeac. Nous sommes en attente de réponse.

Il est rappelé aux conseillers que cette situation est un peu particulière et due à la faible trésorerie de la commune.

Le Maire signale précise par exemple, que 9 000 € ont été utilisés pour payer des factures concernant le Bâtiment Leplant, jouant sur la somme « en compte ». Une certaine sérénité reviendra dès que les subventions auront été attribuées et que des acomptes pourront être sollicités..

Les finances de la commune étant très insuffisantes, différentes actions ont été menées afin d'économiser, notamment en termes de journées d'agents : journée communale pour un montant d'environ 1 500 €, création d'une rigole dans le chemin de la Serre vers Las Bouygues pour environ 2 000 €, évacuation des déchets de la purge des falaises pour 300 €, nettoyage du chemin au-dessus de chez M. et Mme Danloup pour 300 €.

Le conseil municipal remercie vivement les bénévoles ayant participé à ces actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.